



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Jeudi 17 mars 2016

## DECISIONS

**René BOUSCATEL (STADE TOULOUSAIN RUGBY) :** A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 du match Stade Toulousain Rugby / Montpellier Hérault Rugby du 28 février 2016, comptant pour la 16<sup>ème</sup> journée de TOP 14 relatif à son comportement vis-à-vis des officiels de match lors de la rencontre, la Commission de discipline et des règlements a décidé après avoir auditionné l'intéressé :

- de ne pas prononcer de sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur René BOUSCATEL, la Commission ayant relevé dans le cadre de l'examen du dossier qu'elle était dans l'impossibilité de le sanctionner au motif qu'il n'est pas licencié auprès de la FFR au titre de la saison 2015/2016 et ce malgré l'obligation d'être titulaire d'une licence qui lui est faite par les Règlements de la FFR et de la LNR.
- de prononcer **une amende de 10 000 € assortie du sursis** à l'encontre du Stade Toulousain Rugby pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements Généraux de la LNR* » en raison du comportement de son Président lors de la rencontre susvisée.

**Florian FRITZ (STADE TOULOUSAIN RUGBY) :** A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Montpellier Hérault Rugby du 28 février 2016, comptant pour la 16<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Florian FRITZ est suspendu pour **1 semaine** au motif de « *Piétiner, marcher sur un adversaire* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Florian FRITZ avec le Stade Toulousain Rugby, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au 20 mars 2016 inclus.

**Monsieur Florian FRITZ sera donc requalifié à compter du 21 mars 2016.**

**Benjamin TAMEIFUNA (RACING 92) :** A la suite de sa citation lors de la rencontre Racing 92 /Castres Olympique du 27 février 2016, comptant pour la 16<sup>ème</sup> journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a considéré qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Benjamin TAMEIFUNA.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

**Giorgi JGENTI (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres C.A. Brive Corrèze Limousin / Stade Français Paris du 29 août 2015, comptant pour la 2<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Castres Olympique / C.A. Brive Corrèze Limousin du 27 décembre 2015, comptant pour la 11<sup>ème</sup> journée de TOP 14 et A.S.M. Clermont Auvergne / C.A. Brive Corrèze Limousin du 12 mars 2016, comptant pour la 18<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Giorgi JGENTI est suspendu pour un match pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Giorgi JGENTI sera suspendu pour la prochaine rencontre de TOP 14 disputée par le C.A. Brive Corrèze Limousin.**

**Théophile COTTE (C.S. BOURGOIN-JALLIEU RUGBY)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby / S.C. Albigeois du 28 août 2015, comptant pour la 2<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S. Carcassonnaise / C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby du 6 novembre 2015, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2 et S.C. Albigeois / C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby du 11 mars 2016, comptant pour la 22<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Théophile COTTE est suspendu pour un match pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Théophile COTTE sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par le C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby.**

**Siosefu MANU (TARBES PYRENEES RUGBY)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Tarbes Pyrénées Rugby / U.S. Carcassonnaise du 21 août 2015, comptant pour la 1<sup>ère</sup> journée de PRO D2, Biarritz Olympique Pays Basque / Tarbes Pyrénées Rugby du 4 mars 2016, comptant pour la 21<sup>ème</sup> journée de PRO D2 et Tarbes Pyrénées Rugby / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 11 mars 2016, comptant pour la 22<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Siosefu MANU est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Siosefu MANU sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par Tarbes Pyrénées Rugby.**

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

**Jean-Pierre PEREZ (U.S.A. PERPIGNAN)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S.A. Perpignan / Stade Montois Rugby du 4 septembre 2015, comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / U.S. Colomiers du 29 novembre 2015, comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de PRO D2 et Stade Montois Rugby / U.S.A. Perpignan du 13 mars 2016, comptant pour la 22<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Jean-Pierre PEREZ est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Jean-Pierre PEREZ sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'U.S.A. Perpignan.**

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr

